

DE_2024_017

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 29 novembre 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT

Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, David RICHOU, Florian BONNES, Cécile RAMOS

Représentés:

Excusés: Robert FAURE, Christelle SAMRAY

Absents:

Secrétaire de séance: Nadine CHIVA

Objet: AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE - CHOIX DE L'ENTREPRISE - DE_2024_017

Messieurs RICHOU David et BEER Christophe, employés de la société RESCANIERES consultée dans cette affaire, sont invités à quitter la salle, leur présence constituant un conflit d'intérêt.

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 et tout particulièrement son article 142,

Vu la volonté du Conseil Municipal d'aménager le parvis de l'église,

Vu la consultation lancée par la collectivité auprès de trois entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de **RETENIR** la proposition de l'entreprise **COLAS de Carcassonne**, à la fois la moins disante et la mieux disante, d'un montant de 77 955,65 euros hors taxes,
- de **CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT

